



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dispositif PSPC- Campagne 2022- Fiche de synthèse Bilan du plan de la surveillance et du contrôle de la contamination par des POP (dioxines, furanes, PCB-(N)DL) et HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans des denrées alimentaires d'origine animale

Instruction technique sectorielle de référence pour la campagne 2022 rappelant le contexte et le cadre de la programmation : DGAL/SDEIGIR/2022-28 et DGAL/SDEIGIR/2022-13 à 15

CONTEXTE

Les **polluants organiques persistants (POP)** sont des composés toxiques fortement rémanents dans l'environnement du fait de leur faible et lente dégradation. Ils s'accumulent dans les tissus graisseux des animaux et les denrées qui en sont issues, exerçant ainsi une toxicité chronique (cancérogène) à la suite d'une exposition répétée à l'échelle de toute une vie. Parmi ces contaminants, il existe plusieurs composés.

Jusque fin 2022, les **plans de contrôle** étaient réalisés au titre de la *Directive 96/23/CE du 29 avril 1996 relative aux mesures de contrôle à mettre en œuvre à l'égard de certaines substances et de leurs résidus dans les animaux vivants et leurs produits*. Parmi les différents groupes de substances dont le contrôle est rendu obligatoire par cette directive figurent certains contaminants de l'environnement, notamment les POP. Les prélèvements concernent des denrées alimentaires d'origine animale, au stade de la production primaire, de la première transformation ou de l'abattage.

En 2022, ces plans de contrôle sont complétés par un **plan de surveillance** des produits de la pêche, au stade de la distribution.

NB : le bilan du plan exploratoire sur les PFAS fait l'objet d'une fiche de synthèse spécifique pour la campagne 2022.

BILAN DE LA REALISATION DE LA CAMPAGNE 2022

Au total, en 2022, sur les 3702 prélèvements initialement programmés, 3436 ont été effectivement prélevés et analysés, soit un taux de réalisation – toutes filières confondues – de 93 %.

Toutefois, 36 prélèvements n'ont pu être exploités pour ce bilan car le résultat n'a pas été renseigné de manière satisfaisante (synthèse de décision « vide » et absence de résultat numérique) ou que les échantillons avaient été transmis au laboratoire dans un état non acceptable ou non conforme (2 prélèvements concernés). De fait, ces prélèvements (5 en filière bovine, 1 en filière ovine, 6 poulets de chair, 1 poule de réforme et 1 dinde en filière volaille, 1 gibier sauvage et 1 gibier d'élevage, 1 lait cru de brebis, 3 sur des œufs de poule, 2 poissons d'élevage, 9 poissons de mer, 2 poissons d'eau douce, 3 mollusques) ont été écartés du présent bilan.

Ainsi, **ce bilan porte sur 3400 prélèvements effectués, analysés et dont les résultats sont exploitables**. Par conséquent, le taux de réalisation réel – toutes filières confondues – est ramené à **92 %**.

Pour l'année 2022, les prélèvements suivants ont été réalisés :

- 1498 pour la recherche de dioxines, furanes, PCB-DL (plan de contrôle) ;
- 1419 pour la recherche de PCB-NDL (plan de contrôle) ;
- 420 pour la recherche de dioxines, PCB-DL, PCB-NDL dans les produits de la pêche (plan de surveillance).

Les données concernant la réalisation par filière et par stratégie d'échantillonnage sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

NB : à noter que dans la filière laits un nombre de prélèvements de lait cru de vache plus important que celui programmé a été réalisé pour l'analyse de PCDD/F et PCB-DL (105 au lieu de 100).

Tableau 1 : bilan de réalisation de la campagne 2022

Type de plan	Filières	Analytes recherchés	Nombre de prélèvements			Taux de prélèvements	
			programmés	réalisés	exploités	réalisés	réalisés et exploités*
Contrôle	Bovins	PCB-NDL	205	199	199	97 %	97 %
		PCDD/F, PCB-DL	200	195	190	98 %	95 %
	Ovins et caprins	PCB-NDL	184	183	183	99 %	99 %
		PCDD/F, PCB-DL	189	186	185	98 %	98 %
	Porcins	PCB-NDL	600	521	521	87 %	87 %
		PCDD/F, PCB-DL	608	516	516	85%	85%
	Equins	PCB-NDL	15	15	15	100 %	100 %
		PCDD/F, PCB-DL	15	15	15	100%	100%
	Volailles	PCB-NDL	290	273	271	95 %	94 %
		PCDD/F, PCB-DL	385	366	360	92 %	91 %
	Gibier	PCB-NDL	20	18	17	75 %	70 %
		PCDD/F, PCB-DL	20	17	16	70 %	63 %
	Lapins	PCB-NDL	5	5	5	100 %	100 %
		PCDD/F, PCB-DL	5	5	5	100 %	100 %
	Laits	PCB-NDL	119	114	114	99 %	99 %
		PCDD/F, PCB-DL	114	118	117	102 %	101 %
	Œufs	PCB-NDL	63	50	49	76 %	73 %
		PCDD/F, PCB-DL	63	46	44	73 %	70 %
Miels	PCDD/F, PCB-DL	9	8	8	89 %	89 %	
Poissons d'élevage	PCB-NDL	45	45	45	100 %	100 %	
	PCDD/F, PCB-DL	45	44	42	98 %	98 %	
Surveillance	Produits de la pêche	Dioxines, PCB-DL, PCB-NDL	433	428	420	99 %	97 %
		HAP	70	69	63	99 %	90 %
TOTAL			3702	3436	3400	93 %	92 %

* Le taux de prélèvements réalisés et exploités est calculé par rapport aux nombre de prélèvements programmés en 2022.

Rappel : PCDD/F correspond aux polychlorodibenzo-p-dioxines (dit « **dioxines** ») et aux polychlorodibenzo-furanes (dits « **furanes** »).

RESULTATS DE LA CAMPAGNE 2022

Sur les 3400 prélèvements réalisés et exploités, **9 non-conformités** ont été relevées. Elles concernaient :

- de la graisse périrénale d'ovins (PCDD/F et PCB-DL : 2 non-conformités) : deux femelles âgées de 60 mois, ayant eu accès à l'extérieur, abattues dans le même abattoir, présentaient chacune une contamination pour la somme des dioxines et PCB-DL de 12,8 pg/g de graisses (teneur maximale : $TM_{PCDD/F+PCB-DL} = 4,0$ pg/g de graisses) ;
- du lait cru de vache au mode d'élevage standard (PCDD/F et PCB-DL : 6 non-conformités) avec en moyenne 10,74 pg/g de graisses pour la somme des dioxines et PCB-DL ($TM_{PCDD/F+PCB-DL} = 4,0$ pg/g de graisses) ;
- de la chair de thon rouge pêché dans la zone « Mer Méditerranée et Mer Noire » (dioxines, PCB-DL et PCB-NDL : 1 non-conformité) avec un résultat de 11,4 pg/g de poids à l'état frais (PEF) pour la somme des dioxines et PCB-DL ($TM_{PCDD/F+PCB-DL} = 6,5$ pg/g de PEF) et 136 ng/g de PEF pour la somme des PCB-NDL ($TM = 75$ ng/g de PEF).

Les non-conformités mises en évidence sont présentées dans les deux tableaux ci-après.

Tableau 2 : résultats des plans de contrôle de la campagne 2022

Filières	Espèces (si pertinent)	Matices	Analytes recherchés	Nombre de prélèvements			Taux de prélèvements		Echantillons non conformes	Taux de non-conformités
				programmés	réalisés	réalisés et exploités*	réalisés	réalisés et exploités*		
BOVINS	-	graisse périrénale	PCB-NDL	205	199	199	97%	97%		0%
			PCDD/F, PCB-DL	200	195	190	98%	95%		
OVINS et CAPRINS	ovins	graisse périrénale	PCB-NDL	180	179	179	99%	99%	2	ovins : 1,10%
			PCDD/F, PCB-DL	185	182	181	98%	98%		
	caprins	graisse périrénale	PCB-NDL	4	4	4	100%	100%		
			PCDD/F, PCB-DL	4	4	4	100%	100%		
PORCINS	-	graisse périrénale	PCB-NDL	600	521	521	87%	87%		0%
			PCDD/F, PCB-DL	608	516	516	85%	85%		
EQUINS	-	graisse périrénale	PCB-NDL	15	15	15	100%	100%		0%
			PCDD/F, PCB-DL	15	15	15	100%	100%		
VOLAILLES	poulets de chair	muscle	PCB-NDL	170	161	160	95%	94%		0%
			PCDD/F, PCB-DL	265	253	248	95%	94%		
	poules de réforme	muscle	PCB-NDL	10	10	10	100%	100%		
			PCDD/F, PCB-DL	10	10	9	100%	90%		
	dindes	muscle	PCB-NDL	75	71	70	95%	93%		
			PCDD/F, PCB-DL	75	71	71	95%	95%		
	autres volailles	muscle	PCB-NDL	35	31	31	89%	89%		
			PCDD/F, PCB-DL	35	32	32	91%	91%		
GIBIER	sauvage	foie	PCB-NDL	15	14	14	93%	93%		0%
			muscle	PCDD/F, PCB-DL	15	12	11	80%		
	élevage	foie	PCB-NDL	5	4	3	80%	60%		
			muscle	PCDD/F, PCB-DL	5	5	5	100%		
LAPINS	-	foie	PCB-NDL	5	5	5	100%	100%		0%
			muscle	PCDD/F, PCB-DL	5	5	5	100%		
LAITS	vache	lait cru	PCB-NDL	105	102	102	97%	97%	6	lait de vache : 5,71%
			PCDD/F, PCB-DL	100	105	105	105%	105%		
	chèvre	lait cru	PCB-NDL	8	6	6	75%	75%		
			PCDD/F, PCB-DL	8	7	7	88%	88%		
	brebis	lait cru	PCB-NDL	6	6	6	100%	100%		
			PCDD/F, PCB-DL	6	6	5	100%	83%		
ŒUFS	poule	œufs	PCB-NDL	60	48	47	80%	78%		0%
			PCDD/F, PCB-DL	60	43	41	72%	68%		
	caille	œufs	PCB-NDL	3	2	2	67%	67%		
			PCDD/F, PCB-DL	3	3	3	100%	100%		
MIELS	-	miel	PCDD/F, PCB-DL	9	8	8	89%	89%		0%
POISSONS D'ELEVAGE	-	chair de poisson	PCB-NDL	45	45	45	100%	100%		0%
			PCDD/F, PCB-DL	45	44	42	98%	93%		

* Le taux de prélèvements réalisés et exploités est calculé par rapport au nombre de prélèvements programmés en 2022.

Tableau 3 : résultats du plan de surveillance de la campagne 2022

Filières	Espèces (si pertinent)	Matices	Analytes recherchés	Nombre de prélèvements			Taux de prélèvements		Echantillons non conformes	Taux de non-conformités
				programmés	réalisés	réalisés et exploités*	réalisés	réalisés et exploités*		
PRODUITS DE LA PECHE	poissons de mer	chair blanche	Dioxines, PCB-DL, PCB-NDL	202	199	195	99%	97%	1	poissons de mer : 0,51%
			HAP	38	41	36	108%	95%		
	poissons d'eau douce	chair blanche	Dioxines, PCB-DL, PCB-NDL	41	40	39	98%	95%		
			HAP	15	15	14	100%	93%		
	crustacés	chair blanche	Dioxines, PCB-DL, PCB-NDL	33	32	32	97%	97%		
			HAP	1	0	0	0%	0%		
	mollusques	mollusque entier chair décoquillée	Dioxines, PCB-DL, PCB-NDL	157	157	154	100%	98%		
			HAP	16	13	13	81%	81%		

* Le taux de prélèvements réalisés et exploités est calculé par rapport au nombre de prélèvements programmés en 2022.

Légende :

Taux de prélèvements

Lorsque le *taux de prélèvements* est supérieur ou égal à 90%, les cellules sont colorées **en vert**.

Lorsque le *taux de prélèvements* est supérieur ou égal à 80%, les cellules sont colorées **en jaune**.

Lorsque le *taux de prélèvements* est supérieur ou égal à 70%, les cellules sont colorées **en orange**.

Lorsque le *taux de prélèvements* est inférieur à 70%, les cellules sont colorées **en rouge**.

Taux de non-conformités

Lorsque le *taux de non-conformités* est égal à 0%, les cellules sont colorées **en vert**.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Au cours de la campagne 2022, ce sont **3400 prélèvements** qui ont été réalisés, analysés et exploités. Ces prélèvements ont révélé **neuf non-conformités, toutes filières confondues**. Il en résulte un **taux de non-conformités global de 0,26 %**.

La filière **laitière** est la plus contaminée. Plus spécifiquement, le **lait cru de vache** comptabilise **deux tiers des non-conformités détectées (6 sur 3400 prélèvements)** suite à la détection de PCDD/F et PCB-DL.

Les non-conformités détectées au sein de la filière **ovine** (PCDD/F, PCB-DL : 2 non-conformités) et de la filière **poissons de mer** (une non-conformité pour dioxines, PCB-DL et PCB-NDL) représentent le tiers restant.

Le tableau ci-dessous reprend les taux de non-conformités par année et par filière.

Tableau 4 : évolution du taux de non-conformités entre 2020 et 2022

Type de plan	Filières		Analytes recherchés	Taux de non-conformités			
				2020	2021	2022	
Contrôle	Bovins		PCB-NDL	0 %			
			PCDD/F, PCB-DL	0 %	0,52 %	0 %	
	Ovins		PCB-NDL	0 %			
			PCDD/F, PCB-DL	0 %	0 %	1,10 %	
	Caprins		PCB-NDL, PCDD/F, PCB-DL	0 %			
	Porcins		PCB-NDL	0 %			
			PCDD/F, PCB-DL	0,18 %	0,51 %	0 %	
	Equins		PCB-NDL, PCDD/F, PCB-DL	0 %			
	Volailles						
	Gibier sauvage						
	Gibier d'élevage						
	Lapins						
	Laits	Lait de vache		PCB-NDL	0 %		
				PCDD/F, PCB-DL	0 %	0 %	5,71 %
		Lait de chèvre		PCB-NDL, PCDD/F, PCB-DL	0 %		
Lait de brebis							
Œufs (poules et cailles)							
Miels							
Poissons d'élevage							
Surveillance	Poissons de mer		Dioxines, PCB-DL, PCB-NDL	0 %	0,52 %	0,51 %	
			HAP	0 %			
	Poissons d'eau douce		Dioxines, PCB-DL, PCB-NDL	2,70 %	0 %	0 %	
			HAP	0 %			
	Crustacés		Dioxines, PCB-DL, PCB-NDL, HAP	0 %			
	Mollusques		Dioxines, PCB-DL, PCB-NDL, HAP				
GLOBAL				0,06 %	0,17 %	0,26 %	

Dans le cadre des plans de contrôle et de surveillance, le taux de non-conformités global annuel pour l'ensemble des POP et des filières est plutôt faible (< 0,53%) mais malgré tout en hausse depuis 2020.

Le lait de vache apparaît comme étant la filière avec le plus de non-conformités en 2022 : six non-

conformités portant sur du lait cru de vache issu d'un mode d'élevage standard. Cette filière n'était pas contaminée les deux années précédentes (sur une base de 212 prélèvements en 2021 et 184 en 2020).

C'est également le cas dans la filière ovine, pour laquelle on observe deux non-conformités en 2022. Cette filière n'était pas contaminée les deux années précédentes (sur une base de 331 prélèvements en 2021 et 296 en 2020).

Les filières bovine et porcine n'affichent aucune contamination alors que c'était le cas en 2021 pour les deux filières, et en 2020 pour la filière porcine.

La contamination des poissons de mer, elle, reste constante entre 2021 et 2022.

Dans le cadre du plan HAP, aucune contamination n'a été détectée.

Bilan synthétique du contrôle de la contamination de certaines denrées alimentaires d'origine végétale par des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)

En 2022, la DGCCRF était en charge du contrôle de la contamination par des hydrocarbures aromatiques polycycliques des denrées alimentaires d'origine végétale (référence de la tâche nationale : TN 316OA volet 3).

Les prélèvements ont été réalisés au stade de la première mise sur le marché, du gros ou de l'utilisation. L'objectif était de vérifier la conformité des huiles et graisses végétales, des fèves de cacao et de leurs dérivés, des herbes séchées et de certaines épices séchées, des chips de banane, des compléments alimentaires contenant des substances botaniques et leurs préparations ou contenant de la propolis, de la gelée royale ou de la spiruline, des aliments pour nourrissons et enfants en bas âge aux teneurs maximales définies pour le benzo(a)pyrène et pour la somme des 4 HAP indicateurs [benzo(a)pyrène + benzo(a)anthracène + benzo(b)fluoranthène + chrysène] dans le Règlement CE N° 1881/2006 modifié.

L'exploitation des résultats communiqués par les services de la DGCCRF et du Service Commun des Laboratoires permet de conclure aux éléments suivants :

Sur 108 prélèvements programmés, 110 ont été prélevés et analysés, portant ainsi le taux de réalisation à 102 %.

2 échantillons sur 110 étaient non conformes, soit un taux de « non-conformité » global de 2 %. Ce taux est légèrement plus élevé qu'en 2021 (taux de « non-conformité » = 1 %).

Les deux échantillons non-conformes étaient des huiles végétales :

- une huile de colza était non conforme pour ce qui concerne ses teneurs en benzo(a)pyrène (3,0+/-0,3 µg/kg) et en 4 HAP indicateurs (17,4+/-1,74 µg/kg) ;
- une huile de palme était non conforme pour ce qui concerne sa teneur en 4 HAP indicateurs (16,1+/-1,6 µg/kg).

Perspectives

A noter que jusque décembre 2022, la directive 96/23/CE encadrait le contrôle des résidus de médicaments vétérinaires, des substances interdites, des promoteurs de croissance et des contaminants de l'environnement. A la suite de son abrogation, de nouveaux textes réglementaires ont été mis en place avec une volonté de la Commission européenne :

- d'harmoniser les stratégies et les méthodologies d'échantillonnage,
- d'encourager une analyse de risque nationale tout en donnant un cadre pour assurer un minimum de contrôle, notamment sur les produits importés au sein de l'Union européenne.

A partir de 2023 les plans sont programmés selon deux règlements imposant la mise en place d'un plan de contrôle national sur l'ensemble de la chaîne alimentaire (avec notamment le changement de stratégie d'échantillonnage pour les produits de la pêche) et un second plan de contrôle en postes de contrôle frontaliers.

En 2023 intervient également la création de la police sanitaire unique de l'alimentation et le transfert de compétence en sécurité sanitaire de l'alimentation de la DGCCRF vers la DGAL : l'analyse de risque, la programmation et les bilans à partir de la campagne 2024 intègrent ainsi l'ensemble de la chaîne alimentaire.